

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
28.09.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Alain BEAUFORT, Maire.

Étaient présents : M. BEAUFORT Maire, M. SAUVAGE, Mme ROZEC et M. GEORGE, Adjoint
Mrs BUREL, HOUE, PHILIPPE, TALFUMIER et Mmes HARDOIN, LEGAY, RENAUD, ROBLIN, et TUERO.

Absents excusés : A. NAVARRE représentée par G. PHILIPPE
P. DURAND représenté par P. BUREL

Secrétaire de séance : F. RENAUD

Convocation du : 21.09.2018

Le Maire rend hommage à Mr GIROUARD Albert, Mr CARTIER Michel et Mme RIVERE Marie Antoinette. Ces 3 personnes ont participé à la vie de la commune en tant qu'adjoint, conseiller municipal et directrice d'école.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Accepte** la proposition financière présentée par l'entreprise ICAPE pour la maîtrise d'œuvre des raccordements d'assainissement du Montcel en domaine privé,
- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017,
- **Décide** les tarifs communaux 2019 auquel ne sera appliquée aucune augmentation,
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et hydrocarbures dans les enrobés de voirie avec le SDESM, le Sigeif et le SEY78,
- **Donne** un avis défavorable à l'épandage des boues de l'usine d'épuration Seine aval d'Achères sur le territoire communal,
- **Désigne** un délégué à la future commission électorale dans le cadre du nouveau Répertoire Electoral Unique,
- **Donne** un avis négatif à la proposition d'implantation d'une « antenne relais Orange » sur le stade, **propose** une modification de son emplacement sur le même site.

Le Maire informe :

- De la fin des travaux de voirie à la Boulois et d'éclairage public à la sente piétonne de Coffery,
- Que le Préfet n'a pas émis d'observation sur le P.L.U.,
- De l'élection de Mr Grégory PHILIPPE en tant que Président du R.P.I. ,
- De l'obligation d'installation, par la Police de l'Eau, d'un élément complémentaire à la station d'épuration pour contrôle des débits et divers,

- Ne pas avoir donné suite à la manifestation organisée par Univers Tout Terrain (randonnée quads) le dimanche 23 septembre, aucun accord préalable n'ayant été suscité,
- D'une consultation d'architectes du Patrimoine en cours en vue de travaux sur le clocher : consolidation du beffroi et divers,
- D'un arrêté pour la capture de chats en semi-liberté dans le secteur du Champ de l'Être,
- De la reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle suite aux inondations de cet été,
- Que, l'indemnité proposée par la CC2M, en compensation des dégâts subis lors des inondations 2018, sera abandonnée au profit des communes les plus impactées,
- De la situation du personnel communal.

Stanislas SAUVAGE précise que la fusion entre les syndicats d'eau (SNE et Provinois) progresse.

Patricia TUERO informe que le réseau Voisins Vigilants est utile et que son nombre d'abonnés augmente régulièrement, actuellement environ 80.

Patrick BUREL dit que suite au nouvel emplacement de la brocante de septembre, des améliorations sont à étudier.

Daniel TALFUMIER informe des négociations en cours dans le projet de fusion intercommunale.

Pour copie Conforme
Fait à Choisy en Brie le 1^{er} octobre 2018
Alain BEAUFORT, Maire

